

Appel à mentorat

-

Sensibilisation et accompagnement des
PME des filières aéronautique, espace et
drones sur le management de
l'environnement

Table des matières

1.	Sujet.....	3
2.	Contexte et information.....	3
2.1.	Aerospace Valley	3
2.2.	Service environnement d’Aerospace Valley.....	3
3.	Proposition de l’appel à mentorat	4
3.1.	Webinaire	4
3.1.1.	Besoins exprimés.....	4
3.1.2.	Environnement et Contraintes	5
3.1.3.	Propositions attendues	5
3.2.	Atelier n °1.....	5
3.2.1.	Besoins exprimés.....	5
3.2.2.	Environnement et Contraintes	5
3.2.3.	Propositions attendues	6
3.3.	Atelier n°2.....	6
3.3.1.	Besoins exprimés.....	6
3.3.2.	Environnement et Contraintes	7
3.3.3.	Propositions attendues	7
4.	Date de commencement et durée du contrat	8
5.	Profil des candidats	8
6.	Évaluation du choix des candidats	8
7.	Confidentialité et protection des données.....	8
8.	Éligibilité	9
9.	Coûts et avantages de l’appel à mentorat	9
10.	Soumission et contenu des offres	9

1. Sujet

Aerospace Valley accompagne la chaîne de valeur aéronautique, drones et espace aux enjeux climatiques mais également pour répondre aux exigences environnementales des donneurs d'ordres. Nous lançons donc un appel à mentorat. L'objectif de cet appel à mentorat est d'identifier un ou plusieurs experts qui pourront nous épauler à titre gratuit dans l'embarquement de nos PME sur le système de management environnemental.

Cet accompagnement est réalisé dans le cadre d'une opération collective portée par Aerospace Valley et financée par des fonds FEDER Occitanie.

L'appel à mentorat est découpé en 3 parties :

- **T0 : Lot 1 - Webinaire** sur la compréhension du système de management environnemental et sur la présentation de la stratégie environnementale des donneurs d'ordres. Webinaire commun aux deux ateliers qui vont être déclinés.
- T0 + 1 mois
 - **Lot 2 - Atelier n°1** : recherche d'un expert pour former en présentiel les PME sur les clés nécessaires pour se lancer le système de management environnemental.
 - **Lot 3 - Atelier n°2** : recherche d'un expert pour former en présentiel les PME souhaitant s'améliorer sur leur système de management environnemental.

2. Contexte et information

2.1. Aerospace Valley

Aerospace Valley est le premier pôle de compétitivité européen de la filière aérospatiale au service de trois filières sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine. Le pôle contribue au développement et à la compétitivité de ses membres par l'innovation en favorisant les projets collaboratifs de recherche et développement.

Le pôle de compétitivité Aerospace Valley s'engage à être un acteur régional reconnu aux niveaux national, européen et mondial ; le Pôle continuera à œuvrer pour que les acteurs de nos territoires soient Pionniers de la Transition Écologique des filières aérospatiales, pour accélérer la Transformation Numérique dans le but d'accroître la compétitivité de nos filières, pour dynamiser l'innovation, pour faciliter l'évolution des compétences sur nos territoires en adéquation avec les besoins émergents de nos filières et pour assurer la croissance et sécuriser l'avenir de nos filières sur nos territoires.

2.2. Service environnement d'Aerospace Valley

Depuis 2022, Aerospace Valley s'est engagé en faveur de l'environnement en créant un service dédié aux thématiques environnementales.

D'une manière générale, le pôle se place en facilitateur et mène des actions pour :

- Animer les filières en développant des événements sur des sujets d'intérêt (ex : l'évènement R4 Composites)
- Réunir des groupes de travail/d'échanges sur des thématiques particulières
- Faire émerger des projets ou trouver des solutions pour nos adhérents (ex : Appel à manifestation d'intérêt)

- Accompagner les projets et le développement d'activités : mise en relation, recherche des financements publics et privés (comité de labellisation et comité de financement)

Nos actions sont définies sur 4 axes de travail :

- Développement de l'économie circulaire dans les filières (ex : écoconception, recyclage, réemploi...)
- Réduction de l'impact des organisations et sites industriels via la SME, la politique RSE, le management de l'énergie...
- Décarbonation de l'aérospatial
- Contribution du spatial et des drones à la surveillance et à la protection de l'environnement

3. Proposition de l'appel à mentorat

Le pôle Aerospace Valley lance un appel à mentorat afin de sélectionner des experts qui accompagneront le service Environnement dans la réalisation d'un webinaire et de deux ateliers sur la thématique du système de management environnemental.

Le terme mentorat implique un accompagnement des experts à titre gracieux. La consultation est divisée en deux lots (lots 2 et 3). Pour répondre à ces deux lots, il faudra obligatoirement répondre au lot 1. Il est possible de concourir qu'à un seul des deux lots (lots 2 et 3).

Pour répondre à ces 2 lots, il faudra au minimum un expert par atelier car les ateliers seront conduits sur la même journée.

3.1. Webinaire

Pour introduire cette série de formation auprès des PME, un webinaire sera réalisé. Le webinaire se déroulera comme suit :

- 1^{ère} partie : Témoignage des DO sur les attentes et le référencement des fournisseurs sur le système de management environnemental (SME)
- 2^{ème} partie : Présentation de la norme ISO14001, son évolution comment sa position par rapport aux autres démarches environnementales.
- 3^{ème} partie : Témoignage de PME qui se sont lancées
- 4^{ème} partie : Opportunités, contraintes/implications et présentation des ateliers
- 5^{ème} partie : Q&R et autres dispositifs

3.1.1. Besoins exprimés

Pour ce webinaire, les experts seront impliqués pour présenter et sensibiliser sur la norme ISO14001 (2^{ème} partie).

Les experts seront également en charge de la 4^{ème} partie. Nous attendons notamment par son expérience que les experts puissent argumenter en faveur de la mise en place du SME chez les PME.

Ainsi l'expert devra :

- Apporter ses idées au contenu de la présentation
- Permettre aux PME adhérentes et non adhérentes du pôle de mieux connaître le management environnemental de l'ISO 14001
- Apporter son retour d'expérience sur le SME pour les PME.

3.1.2. Environnement et Contraintes

Le webinaire se déroulera sur l'outil GoToWebinar. Une session de test de l'outil sera organisée quelques jours avant la session officielle. La date prévisionnelle du webinaire est le jeudi 3 octobre 2024, et durera 1 heure. La 1ère partie durera entre 15 et 20 min. Quant à la 4ème partie, elle sera d'environ 10 minutes.

Aerospace valley se chargera de vous fournir le support de présentation sur lequel vous pourrez mettre le contenu pour la 2ème partie et la 4ème partie. Une dernière lecture sera organisée avant le webinaire afin d'avoir un dernier retour et d'harmoniser l'ensemble de la présentation.

Durant le webinaire, un sondage sera également créé pour savoir sur quels axes de travail les PME aimeraient travailler. Un deuxième sondage sera envoyé en fin de présentation pour avoir un retour sur le webinaire et pour que les PME intéressés puissent s'inscrire aux ateliers suivant le webinaire.

3.1.3. Propositions attendues

Dans sa proposition, l'expert devra décrire clairement :

- Le détail des moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre et, plus généralement, il précisera la méthodologie et la pédagogie utilisée (moyens pédagogiques, outils...)
- La proposition doit également inclure les éléments suivants :
 - CV du formateur
 - Expériences avec des PME (le cas échéant)

3.2. Lot 2 : Atelier n°1

L'atelier 1 sera à destination des PME qui souhaitent initier leur management de l'environnement. Pour cet atelier, 3 thématiques ont été identifiées :

- Comment coupler l'EN9100 ou l'ISO9001 (avec une certification existante) avec l'ISO14001 ?
- Comment réaliser et réussir son analyse environnementale ? (matrice, méthodologie, aspects et plan d'action,...) ;
- Lecture pas à pas de la norme (NFX30-205) pour déployer son management.

3.2.1. Besoins exprimés

L'expert pourra choisir 2 des 3 thématiques précédentes qui semblent utiles à présenter lors de l'atelier. Il pourra proposer un contenu qui réponde à l'ensemble des thématiques. Il pourra également inclure un énième thématique qui semble en lien avec le sujet. La justification sur l'ensemble de la proposition des thématiques qu'il nous soumet devra être nécessaire. Nous sommes à l'écoute de vos propositions pouvant servir l'intérêt des PME.

Les objectifs de cet atelier pour l'expert seront :

- D'Améliorer la compréhension des PME sur le SME ;
- D'identifier les défis que peuvent rencontrer les entreprises ;
- Donner les clés nécessaires pour permettre aux PME de se lancer ;
- Proposer un temps leur permettant de partager sur leurs difficultés, d'échanger et de trouver des solutions entre les entreprises.

3.2.2. Environnement et Contraintes

Localisation de la formation :

L'atelier sera réalisé en présentiel en Occitanie/Nouvelle aquitaine. Une salle sera réservée par Aerospace Valley pour permettre sa réalisation.

Délai de réalisation :

Les ateliers auront lieu entre le 6 novembre 2024 et le 30 novembre 2024. L'atelier n°1 se déroulera en parallèle de l'atelier n°2 afin de favoriser les échanges entre les inscrits.

Au moins 3 heures maximum par thématique de formation en présentiel. L'expert pourra aménager le planning de la journée selon les thématiques qu'il aura choisi de présenter.

L'expert pourra être accompagné au maximum d'un autre expert afin de le soutenir dans l'animation de la journée ou pour que chacun puisse présenter une thématique.

Aerospace Valley pourra à la lecture de la proposition de l'expert envisager de mettre un atelier complémentaire d'une demi-journée.

La journée prévisionnelle de l'atelier se déroulera comme suit :

- Accueil et introduction de la journée de formation aux inscrits (30 minutes)
- 1ère partie de la journée de formation
- Cocktail déjeunatoire (1 heure 30)
- 2ème partie de la journée de formation
- Clôture de la journée (20 minutes)

Réunion de préparation en amont

Une réunion de préparation sera organisée avant l'atelier (présentiel ou distanciel) afin de se préparer pour la journée officielle.

3.2.3. Propositions attendues

L'expert doit décrire clairement :

- Le détail des moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre et, plus généralement, tout élément qui permettra d'évaluer la qualité et la cohérence de l'offre.
- Il précisera la méthodologie et la pédagogie utilisée (moyens pédagogiques, outils...)
- Le nombre d'heures de cours qui seront délivrées aux participants
- Toute information concernant sa capacité à réaliser les prestations, notamment en indiquant les missions du même type déjà effectuées au cours des 2 dernières années et la ou les personnes qu'il envisage d'affecter à la mission.
- La proposition doit également inclure les éléments suivants :
 - CV du formateur
 - Domaines d'expertise où le mentorat peut être fourni
 - Expériences avec des PME (le cas échéant)
 - Nombre d'heures de service attendues

3.3. Atelier n°2

L'atelier 2 sera à destination des PME qui se sont déjà engagées dans le management de l'environnement. Pour cet atelier, 2 thématiques ont été identifiées :

- Évolution de la norme ISO14001, comment prendre en compte les nouveaux paramètres ?
- Comment la norme peut-elle répondre aux exigences du reporting de la RSE CSRD ?

3.3.1. Besoins exprimés

L'expert pourra choisir 2 des thématiques précédentes qui semblent utiles à présenter lors de l'atelier. Il pourra également inclure une énième thématique qui semble répondre au sujet. La justification sur

l'ensemble de la proposition des thématiques qu'il nous soumet devra être nécessaire. Nous sommes à l'écoute de vos propositions pouvant servir l'intérêt des PME.

L'expert devra donc :

- Améliorer la maturité des PME déjà lancer ;
- Identifier les défis que peuvent rencontrer les entreprises ;
- Proposer un temps leur permettant de partager sur leurs difficultés, d'échanger et de trouver des solutions entre les entreprises.

3.3.2. Environnement et Contraintes

Localisation de la formation :

L'atelier sera réalisé en présentiel en Occitanie/Nouvelle aquitaine. Une salle sera réservée par Aerospace Valley pour permettre sa réalisation.

Délai de réalisation :

Les ateliers auront lieu entre le 6 novembre 2024 et le 30 novembre 2024. L'atelier n°1 se déroulera en parallèle de l'atelier n°2 afin de favoriser les échanges entre les inscrits.

Au moins 3 heures maximum par thématique de formation en présentiel. L'expert pourra aménager le planning de la journée selon les thématiques qu'il aura choisi de présenter.

L'expert pourra être accompagné au maximum d'un autre expert afin de le soutenir dans l'animation de la journée ou pour que chacun puisse présenter une thématique.

Aerospace Valley pourra à la lecture de la proposition de l'expert envisager de mettre un atelier complémentaire d'une demi-journée.

La journée prévisionnel de l'atelier se déroulera comme suit :

- Accueil et introduction de la journée de formation aux inscrits (30 minutes)
- 1ère partie de la journée de formation
- Cocktail déjeunatoire (1 heure 30)
- 2ème partie de la journée de formation
- Clôture de la journée (30 minutes)

Réunion de préparation en amont

Une réunion de préparation sera organisée avant l'atelier (présentiel ou distanciel) afin de se préparer pour la journée officielle.

3.3.3. Propositions attendues

L'entrepreneur doit décrire clairement :

- Le détail des moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre et, plus généralement, tout élément qui permettra d'évaluer la qualité et la cohérence de l'offre.
- Il précisera la méthodologie et la pédagogie utilisée (moyens pédagogiques, outils...)
- Le nombre d'heures de cours qui seront délivrées aux stagiaires
- Toute information concernant sa capacité à réaliser les prestations, notamment en indiquant les missions du même type déjà effectuées au cours des 3 dernières années et la ou les personnes qu'il envisage d'affecter à la mission.
- La proposition doit également inclure les éléments suivants :

- CV du formateur
- Domaines d'expertise où le mentorat peut être fourni
- Expériences avec des PME (le cas échéant)
- Nombre d'heures de service attendues

4. Date de commencement et durée du contrat

Une convention sera mis en place entre les experts et Aerospace Valley pour ce mentorat. Il est prévu que le contrat entre en vigueur en septembre 2024. Des modifications ne pourront être apportées à la convention que dans des cas exceptionnels où la modification est considérée par Aerospace Valley comme nécessaire à la réalisation du projet.

4.1. Modalité financière

Le contrat ne donnera lieu à aucune facturation de la part de l'expert. L'ensemble des frais engagés pour la réalisation des lots resteront à la charge de l'expert. Aerospace Valley se réserve le droit de résilier.

5. Profil des candidats

En plus du profil du formateur mentionné dans les lots, le profil du formateur doit comprendre les exigences suivantes :

- Compétences et expérience en formation auprès de PME et secteurs industriels de haute technologie comme l'aéronautique, l'aérospatiale et les drones.
- Expérience dans le domaine.

6. Évaluation du choix des candidats

Étant donné que l'évaluation des offres sera basée sur la qualité de la solution proposée, les offres doivent développer tous les critères présentés ci-dessous. Ils seront évalués sur la base des détails fournis dans l'offre et de tout autre document que le soumissionnaire jugera utile à cet effet. La simple répétition des exigences obligatoires énoncées dans le présent cahier des charges, sans entrer dans les détails ou sans apporter de valeur ajoutée, entraînera une note très faible.

Aerospace Valley attribuera l'offre présentant le meilleur rapport qualité/service selon les critères de sélection suivant :

- Expérience avérée dans la formation d'entreprises du secteur aérospatial
- Capacités professionnelles et techniques sur le management de l'environnement.
- Capacité à mobiliser les techniques dans sa pédagogie
- Qualité technique de l'offre
- Liste des références de moins de 2 ans

7. Confidentialité et protection des données

La confidentialité est exigée pour toutes les personnes travaillant ou collaborant directement ou indirectement à l'exécution de tâches suite au présent appel à mentorat, car elles pourraient entrer en contact avec des informations confidentielles dans le cadre de leur travail. Tout manquement à la confidentialité sera considéré comme une faute professionnelle et pourra entraîner la résiliation du contrat. Aerospace Valley se réserve le droit d'engager toute procédure judiciaire pour violation de la confidentialité qui serait nécessaire.

Des exigences spécifiques relatives aux données personnelles et à leur protection sont définies dans le contrat. Le contractant est tenu de veiller à ce que toutes les données auxquelles lui ou son personnel deviennent parties au cours de l'exécution du contrat soient traitées de manière confidentielle et conformément au règlement CE n° 45/2001. Le contractant est également responsable de veiller à l'application de cette obligation à l'égard de chacun de ses sous-soumissionnaires directs ou indirects.

8. Éligibilité

Cet appel à mentorat est ouvert aux soumissionnaires des États membres de l'Union européenne et de l'Espace économique européen. La participation aux procédures d'appel d'offres est ouverte dans des conditions égales à toutes les personnes physiques et morales d'un pays tiers ayant conclu un accord particulier avec l'UE dans le domaine des marchés publics dans les conditions fixées dans cet accord.

9. Coûts de l'appel à mentorat

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leur offre et Aerospace Valley ne sera pas tenu de verser toute indemnité si une offre est rejetée ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

L'association Aerospace Valley se réserve le droit de mettre fin à la mission si l'avancement des travaux ou les éléments des points de reporting intermédiaires ne répondent pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels. L'appel à mentorat est fait à titre gracieux.

10. Soumission et contenu des offres

Les soumissionnaires respecteront précisément les indications de l'appel d'offres, afin de garantir la recevabilité de leurs offres.

Les soumissionnaires peuvent répondre à un ou à plusieurs lots. Les soumissionnaires doivent préciser clairement le lot visé par leur offre.

Les propositions doivent être envoyées sous forme écrite, en français jusqu'à la date limite du **vendredi 09 août jusqu'à 18h**, au lien suivant :

<https://cloud.aerospace-valley.com/index.php/s/Ai7XSox9jqXcGS5>

Une soumission tardive entraînera la non-recevabilité de l'offre et son rejet pur et simple. Les offres envoyées par fax ne seront pas recevables.

Un comité de sélection, présidé par Aerospace Valley, se réunira entre à la mi-août 2024 pour analyser les propositions afin de choisir les experts.